

## Rapport du Conseil communal au Conseil général de La Sagne relatif au bouclage des comptes de l'exercice 2019

### A) Compte de fonctionnement

Le résultat global d'exploitation pour l'année 2019 se solde avec un **excédent de charges (déficit) de 3'114.86 CHF**, alors que le budget prévoyait un excédent de charge de 277'533.00 CHF. Il est certes réjouissant de constater que l'exercice 2019 se termine plus favorablement par rapport à ce qui était budgété, et avec un résultat quasiment à l'équilibre.

Le tableau ci-dessous résume le total des charges et des recettes pour l'exercice 2019 (réel et budgété) par rapport aux comptes 2018, et au budget 2020 (montants arrondis au millier de francs).

|                         | Budget 2020       | Comptes 2019      | Budget 2019       | Comptes 2018      |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Charges d'exploitation  | 5'734'000         | 5'623'000         | 5'690'000         | 5'507'000         |
| Charges financières     | 255'000           | 233'000           | 291'000           | 288'000           |
| Charges extraordinaires | 2'000             | 450'000           | 0                 | 39'000            |
| <i>Total charges</i>    | <i>5'991'000</i>  | <i>6'306'000</i>  | <i>5'981'000</i>  | <i>5'834'000</i>  |
| Revenus d'exploitation  | -5'407'000        | -5'399'000        | -5'209'000        | -5'307'000        |
| Revenus financiers      | -315'000          | -603'000          | -310'000          | -293'000          |
| Revenus extraordinaires | -184'000          | -301'000          | -184'000          | -193'000          |
| <i>Total revenus</i>    | <i>-5'906'000</i> | <i>-6'303'000</i> | <i>-5'703'000</i> | <i>-5'793'000</i> |
| <b>Résultat global</b>  | <b>85'000</b>     | <b>3'000</b>      | <b>278'000</b>    | <b>41'000</b>     |

Dans les comptes 2019 du tableau-ci-dessus, on observe la présence de charges extraordinaires pour un montant de 450'000 CHF. Cette variation est toutefois compensée par l'augmentation des revenus financiers et extraordinaires, si bien que le résultat global n'en est pas affecté. Ces variations sont dues à une correction de TVA, et à une augmentation de notre patrimoine administratif (réévaluation des actions TransN, Groupe E et Viteos).

La diminution du déficit entre budget et comptes est multiple, les facteurs ayant majoritairement influencés cette baisse étant les frais liés à la scolarité (l'augmentation démographique du nombre d'élèves a été moindre que budgétée), et à une amélioration du résultat du chapitre finances et impôts.

### 0 - Administration générale

Les charges de l'administration générale sont globalement stables.

#### **01100 Conseil général**

Sur demande du Service des communes, les honoraires de l'organe de révision ont un compte spécifique (31320.02).

#### **01200 Conseil communal**

Les charges du Conseil communal sont inférieures au budget principalement grâce à l'effort consenti au niveau des vacances.

### **02100 Service financier**

Selon les directives du Service des communes, les participations aux entreprises publiques (TransN-Vadec-GroupeE-Viteos) doivent être comptabilisées en pourcentage du capital social. Il en résulte ainsi une réévaluation d'un montant total de CHF 319'635.35, dont le détail figure sur le tableau des participations. Ce même montant est imputé aux réserves de réévaluation (38960.00 et 44900.00).

### **02200 Administration (général)**

Suite aux adaptations du personnel, les charges salariales sont en nette diminution par rapport aux années précédentes.

L'augmentation des charges de biens et services est essentiellement due au tri et à la mise en conformité des archives communales. L'importance du poste "Publications et annonces" (31020.02) s'explique par plusieurs recrutements de personnel (travaux publics, sylviculture, accueil parascolaire).

### **02900 Immeubles administratifs**

Pas de commentaire particulier.

## **1 - Ordre et sécurité publique**

### **11100 Sécurité communale**

Achat d'un radar pédagogique pour un montant CHF 5'105.50 (31999.01).

### **14000 Police des habitants**

Pas de commentaire particulier.

### **14010 Questions juridiques en général**

De nombreuses données du cadastre souterrain informatisé ont été mises à jour par Geoconseils SA. Ce travail se poursuit en 2020 (31332.03).

### **14060 Office régional de l'Etat Civil**

Les charges sont en diminution malgré une augmentation de la population sagnarde.

### **15000-15010-15060 Service du feu**

L'entretien des hydrantes (31420.04) figure désormais sous le chapitre "71010 Approvisionnement en eau".

La part communale au SIS a augmenté de 9% par rapport à l'exercice 2018, notamment pour des raisons de recapitalisation de Prévoyance.ne, mais devrait en principe diminuer en 2020.

### **16100 Défense militaire - 16200 Protection civile**

Pas de commentaire particulier.

## **2 - Formation**

Le budget avait été surestimé quant aux nombre d'enfants fréquentant l'école obligatoire. Les charges liées à notre accueil parascolaire communal sont en diminution grâce à une augmentation de la subvention cantonale. Quelques enfants fréquentent des établissements spécialisés. Il faut toutefois savoir que ces frais supplémentaires sont compensés par le fait que le cercle scolaire ne facture pas d'écolage pour ces enfants.

### **21110-21200-21300 Cycles 1, 2 et 3**

Les frais 2019 liés à l'école obligatoire (cycle 1, 2 et 3) sont relativement stables par rapport aux comptes 2018.

La participation de la Commune aux faibles effectifs dans les classes du cycle 3, au collège des Ponts-de-Martel, va diminuer en 2020 suite à la fermeture d'une classe (36120.08).

#### **21700 Bâtiment scolaire**

Les frais inhérents au bâtiment scolaire sont remboursés par le cercle scolaire (46120.04).

#### **21800 Accueil de jour**

Le nombre d'enfants accueillis dans la structure parascolaire est en constante augmentation. Il est à relever que cette augmentation de charges est partiellement compensée par les subventions cantonales.

L'année 2019 a été marquée par le remplacement de la directrice. Ce poste occupe désormais un 30%.

#### **21920 Ecole obligatoire, autres**

Pas de commentaire particulier.

#### **21921 Transports scolaires**

Le nouveau bus scolaire, réservé au secteur des Entre-deux Monts a été livré et payé cash en septembre 2019, avec l'aide du Parrainage suisse pour les communes de montagnes.

Un deuxième véhicule, réservé au secteur La Corbatière, a été livré en février 2020 et figurera dans les investissements de l'exercice 2020.

#### **22000 Ecoles spéciales - 23000 Formation professionnelle initiale**

Pas de commentaire particulier.

### **3 - Culture, Sports, Loisirs et Eglises**

Pas de variations notables dans ce chapitre.

#### **31100 Musées et arts plastiques**

Pas de commentaire particulier.

#### **31200 Conservation des monuments historiques**

La subvention cantonale pour la reconstruction du mur de pierres sèches de CHF 6'864.00 regroupe les années 2018 et 2019 (46310.06).

#### **32100 Bibliobus - 32200 Concerts et théâtre (général)**

Pas de commentaire particulier.

#### **32900 Culture, autres**

Dans cette rubrique figure notamment la création d'une boîte à livres dans l'ancienne cabine téléphonique située devant le bâtiment communal.

#### **33210 Télé réseau**

Cette rubrique est désormais close.

#### **34100 Sports (général) - 34200 Loisirs (général)**

Pas de commentaire particulier.

#### **35000 Temple**

Les amortissements planifiés ont été augmentés suite à la réfection du clocher (33004.35).

## **4 - Santé**

La part communale au SIS pour service sanitaire est en augmentation d'environ CHF 16'000.00 en raison, entre autres, de la recapitalisation de prévoyance.ne.

## **5 - Sécurité sociale**

Les charges liées à l'action sociale sont globalement stables. On constate une diminution des frais de crèche. Les frais de l'aide sociale sont toutefois en légère hausse.

### **54510 Crèches et garderies**

La part communale pour l'accueil préscolaire des enfants sagnards est en diminution.

### **57200 Aide matérielle légale**

Les frais de l'aide sociale ont augmenté de 4.4% par rapport à 2018.

### **57960 Guichets sociaux régionaux**

La facture concernant la part communale au guichet social régional (GSR) n'ayant pas encore été émise lors de la clôture des comptes, c'est un montant approximatif de 30'000 CHF qui a été comptabilisé. La différence sera imputée à l'exercice 2020.

## **6 - Transports**

Globalement, les charges de ce chapitre sont restées stables.

### **61500 Routes communales**

Par rapport au budget, peu de variations sont constatées dans cette rubrique. La principale augmentation concerne les charges de personnel. En effet, le poste de fontainier, budgété à 70%, a finalement été repourvu à 100%.

Dans le compte Signalisation routière (31110.02) sont compris le matériel nécessaire au marquage routier "passage pour piétons" et "école". Par ailleurs, les signalisations "Triopan" n'étaient plus conformes et ont dû être remplacées.

### **61550 Places de stationnement - 61800 Routes privées - 61900 Secours routiers**

Pas de commentaire particulier.

### **62100 Infrastructures ferroviaires**

Pas de commentaire particulier.

### **62200 Trafic régional**

Comme le montre le tableau ci-dessous, ces dernières années les charges dues au pot commun des transports publics sont en constante augmentation.

| 2019          | 2018          | 2017          | 2016          |
|---------------|---------------|---------------|---------------|
| CHF 85'000.00 | CHF 81'000.00 | CHF 69'000.00 | CHF 59'000.00 |

## **7 - Protection environnement et aménagement**

### **71010 Approvisionnement en eau (autofinancement à 100%)**

L'année a été marquée par la retraite de M. Maxime Cassi, et l'engagement de son remplaçant (30900.00 Formation et perfectionnement du personnel pour CHF 2'587.50).

L'entretien des hydrantes (31420.04), auparavant sous "15000 Service du feu", figure désormais sous ce chapitre.

L'achat de produits chimiques figure dans le compte 31010.04 (auparavant 34311.01).

En début d'année, l'Administration fédérale des contributions a procédé à un contrôle de la TVA depuis l'année 2014. Il s'est avéré que l'approvisionnement en eau devait être assujéti. Lors des décomptes des années 2014 à 2017, il est apparu que la TVA liée aux investissements relatifs à la nouvelle conduite des Coeudres et de la station de pompage pouvait également être déduite des décomptes. Sur ces quatre années, l'Administration fédérale des contributions nous a restitué un montant de CHF 117'365.44 (48400.01). Avec l'accord du Service des communes, cette correction a été attribuée aux recettes d'investissements (38400.01). Cette opération comptable permettra un amortissement plus rapide des travaux de rénovation de la station de pompage.

L'exercice 2019 a permis de verser CHF 24'460.78 à la réserve au bilan. Le solde de la réserve au bilan s'élève à CHF 50'470.10.

La Commune a acheté pour CHF 46'440.60 CHF d'eau à Viteos SA (CHF 65'978.90 en 2018).

### **72010 Traitement des eaux usées (autofinancement à 100%)**

L'achat de produits chimiques figure sous le compte 31010.04 (auparavant 34311.01).

Suite au contrôle de l'Administration fédérale des contributions, une correction sur les années 2014 à 2017 a été opérée pour un montant total de CHF 5'003.30 (38400.01).

L'installation d'une extrudeuse a été un bon investissement. En effet, le transport et traitement des boues d'épuration (31300.32) a coûté CHF 11'276.00 en 2019. Lorsque la station d'épuration ne disposait pas de cette installation, les frais payés au Locle s'élevaient à CHF 37'300.00 en 2015 et CHF 28'115.00 en 2016.

Les remplacements d'une sonde et d'une pompe ont engendrés un dépassement de budget de CHF 4'281.00 sur le compte "Entretien des machines" (31510.00).

L'exercice 2019 a permis de verser CHF 9'971.73 à la réserve au bilan. Le solde de la réserve au bilan s'élève à CHF 9'973.38.

### **72030 Traitement des eaux claires**

Pas de commentaire particulier.

### **73010 Gestion des déchets ménages (autofinancement à 80%)**

Dans ce chapitre, nous pouvons constater que les charges restent stables.

La participation à la déchetterie intercommunale (36120.00) est plus importante que budgétée du fait de l'augmentation de population, par rapport aux autres communes (2018 : 1.91% - 2019 : 2.11%).

La rétribution pour le recyclage du papier et du carton est passée de CHF 30.00 la tonne en début d'année à zéro, en raison du surplus de papier recyclé sur le marché.

Un prélèvement de CHF 9'248.04 sur la réserve au bilan a été nécessaire. Le solde de la réserve est de CHF 25'597.37. Le solde équivaut au 20% des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, conformément au règlement communal sur les déchets.

### **73030 Gestion des déchets entreprises (autofinancement à 100%)**

Ici, un montant de CHF 11'888.25 a pu être versé sur la réserve au bilan. Le solde de la réserve s'élève à CHF 22'264.62.

### **75000 Protection des espèces et du paysage - 76100 Protection de l'air - 76900 Lutte contre la pollution - 77100 Cimetière - 77910 Toilettes publiques**

Pas de commentaire particulier.

### **79000 Aménagement du territoire (général)**

Honoraires de conseillers externes (31320.00) : Le bureau d'ingénieurs en urbanisme Urbaplan a déjà fourni un travail important dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Un dossier de pré-étude est actuellement en examen au Service de l'aménagement du territoire.

### **79070 Conférences régionales (ACN - RUN - COMUL)**

Les cotisations sont calculées en fonction du nombre d'habitants.

## **8 - Economie publique**

### **81200 Améliorations structurelles**

Pour rappel, la Commune ajoute le même montant que le total de la taxe drainage encaissée au fonds des A.F. (35110.02 et 42400.01).

D'importants travaux de drainage ont dû être entrepris cette année (31430.00), pour un montant total de CHF 42'881.10, dont le 75% est financé par un prélèvement au fonds (45110.02).

### **81400 Améliorations de la production végétale**

Pas de commentaire particulier.

### **82000 Sylviculture**

Le marché du bois connaît une situation difficile. Si, habituellement, ce chapitre dégagait un bénéfice, nous devons malheureusement constater un excédent de charges de CHF 2'027.86.

L'inventaire forestier (31300.14), obligatoire tous les 20 ans, est désormais terminé et a coûté CHF 44'964.75 en 2019. Un montant de CHF 40'000.00 est prélevé du fonds forestier, ce qui permet de financer en grande partie ces travaux (45110.03).

L'année 2019 a été marquée par le changement du forestier de cantonnement. Il en découle une diminution de la contribution du garde-forestier à la formation (46110.10). En revanche, la collaboration avec le service des travaux publics est plus étroite, d'où l'imputation interne de CHF 7'285.00 (49100.12).

### **84000 Tourisme - 84060 Tourisme régional**

Pas de commentaire particulier.

### **87100 Electricité (général)**

Les honoraires de conseillers externes (31320.00) correspondent au mandat confié à Planair SA dans le cadre de l'étude de faisabilité photovoltaïque, demandée par le Conseil général. Le montant correspondant, de CHF 6'246.60, a été prélevé sur le fonds à vocation énergétique (45110.05).

### **87310 Entreprise de chauffage à distance (autofinancement à 100%)**

Le total des charges/revenus s'élève à CHF 360'678.75.

L'entretien des installations (31430.09) a coûté nettement plus que les prévisions. Suite à quelques pannes, des pièces ont dû être changées.

Malgré le raccordement de nouveaux bâtiments, les ventes de chaleur (42500.00) sont restées stables. Cela s'explique par la météo douce qui a régné cette année.

L'équilibrage des comptes du CAD a nécessité un prélèvement de CHF 45'936.43 sur la réserve au bilan. A noter que dans les charges figure un amortissement de CHF 5'670.00 du découvert de la réserve au bilan. La réserve au bilan affiche à fin 2019 un découvert de CHF 68'616.10.

## **9 - Finances et Impôts**

Pour 2019, le résultat sur l'ensemble du chapitre est légèrement meilleur qu'en 2018. Les rentrées fiscales ont subi une baisse, bien que le coefficient fiscal communal soit resté à 75%, comme en 2018. On notera l'apport d'un montant de de la péréquation verticale de CHF 26'708.00, et d'une subvention "qualité du paysage" de CHF 35'082.10 pour le communal. Ces deux apports n'étaient pas budgétés.

### **91000 Impôts communaux généraux**

Le revenu total des impôts communaux s'élève pour 2019 à un montant de CHF 2'465'860.65, en diminution de CHF 44'518.55 par rapport à 2018. Toutefois, le budget était plus pessimiste.

L'effet des réformes fiscales décidées par le canton se fera sentir dès 2020.

### **91010 Impôts spéciaux**

Pas de commentaire particulier.

### **93000 Péréquation financière et compensation des charges**

Pour 2019, la Commune a pu bénéficier d'une péréquation en augmentation de CHF 20'169.00.

### **96100 Intérêts**

Les taux de crédits bancaires étant actuellement très bas, le coût des intérêts est en diminution de CHF 15'292.86 par rapport à 2018, ce qui impacte également les autres chapitres par le biais des imputations internes.

### **96301 Immeuble Rosières 1-3**

Les loyers (44300.01) sont en diminution du fait que deux appartements ont été vacants durant quelques mois.

### **96302 Immeuble Crêt 103**

Des travaux budgétés n'ont pas pu être exécutés en 2019, mais le seront en 2020.

### **96303 Immeuble Crêt 98 / Restaurant de commune**

Bâtiment vendu en 2018.

### **96304 Domaine du Communal de La Sagne**

Dès cette année, nous pouvons compter sur des contributions à la qualité du paysage et à la biodiversité. Le total des subventions représente un montant total de CHF 140'429.20.

### **96305 Domaine du Mont-Dar - 96306 Domaine des Quignets - 96307 Autres immeubles communaux**

Pas de commentaire particulier.

## **B) Compte des investissements**

Au total, CHF 347'657.00 ont été investis. En parallèle, CHF 179'265.00 de recettes ont été perçues, dont CHF 60'000 du parrainage suisse pour communes de montagne pour l'achat des bus scolaires.

Les investissements ont concerné le patrimoine administratif et financier (valeurs arrondies au millier de francs):

- L'étanchéité de la verrière du collège.  
Dépense nette de CHF 31'000.00.
- L'achat d'un bus scolaire (un second est acquis en 2020).  
Dépense nette de CHF 22'000.00.
- L'aménagement du quartier Oscar-Huguenin (solde).  
Dépense nette de CHF 12'000.00.
- La réfection routes communales.  
Dépense nette de CHF 64'000.00.
- Le couvert pour l'installation assèchement boues STEP.  
Dépense nette de CHF 67'000.00.
- L'extension du Chauffage à distance (5 nouveaux bâtiments raccordés).  
Dépense nette de CHF 42'000.00.
- La toiture et les installations électriques du Mont-Dar.  
Dépense nette de CHF 49'000.00.
- La station de pompage.  
Recette nette de CHF 118'000.00.

## **C) Bilan**

### Dettes

Le montant total des emprunts bancaires cumulés (trésorerie et financement d'investissements, bilan n° 201 et 206) s'élève à CHF 10'079'550.00. Cette importante dette a pu être réduite de CHF 225'800.00 durant l'exercice 2019, ce qui correspond à une petite diminution de 2.2%.

### Excédent au bilan

En tenant compte du résultat déficitaire de 3'114.86 CHF, l'excédent au bilan s'élève à fin 2019 à 2.851 millions de CHF.

## **D) Position de la commission financière et de l'organe de révision externe**

La commission financière a examiné les comptes 2019 lors de la séance du 19 mai 2020. Les comptes 2019 ont été acceptés à l'unanimité des membres présents.

La révision des comptes 2019 a été effectuée par la société fiduciaire Brunner & Associés SA en date des 7 et 8 avril 2020.

Nous restons à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires et espérons que vous accepterez les comptes présentés.

Nous vous prions agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Le Conseil communal**

*La Sagne, le 12 mai 2020 CC/Adm.*